



Stage de formation syndicale

**AGIR SYNDICALEMENT
CONTRE L'EXTRÊME-DROITE**

27-28 janvier 2022

à Nîmes

**Demande de stage à déposer auprès de l'employeur avant le 26 décembre !
Inscription par e-mail à : natali.koller@gmail.com**

Union
syndicale
Solidaires30



PROGRAMME

- **Historique et actualité de l'extrême droite et son rapport au monde du travail en France**
- **Décryptage du programme économique et social de l'extrême droite**
- **Comment combattre syndicalement l'extrême droite: exemples concrets et perspectives**

**CETTE FORMATION EST ANIMÉE PAR LE COLLECTIF VISA
(VIGILANCE ET INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES)**

LA FORMATION SYNDICALE : UN DROIT DONT IL FAUT USER

Chaque fonctionnaire ou agent-e non titulaire et chaque salarié-e du secteur privé, syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum).

La demande doit être faite **au plus tard au moins un mois avant le stage** par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse, au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement de service ou par des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

L'employeur peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Il ne peut exiger ni convocation, ni autre document ni d'information sur l'objet de ce stage.

Pour s'inscrire à cette formation, chaque stagiaire doit informer son employeur et son syndicat. Chaque syndicat fera remonter les demandes de stages à Nathalie de Solidaires 30, chargée de l'organisation du stage, à l'adresse suivante : natali.koller@gmail.com